

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET (SMEAG)**

Comité syndical - Séance du 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 04 juin à 19 h 00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de la base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet (SMEAG) se sont réunis dans la salle du Grand Lac - Île de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), sur convocation du 29 mai 2026.

- Membres en exercice : 9
- Membres présents : 7
- Pouvoirs reçus : 2

Membres présents - absents

Région Île-de-France

- Mme Nathalie TORTRAT
- M. Paul MIGUEL

Absente : Mme Thi Hong Chau VAN (pouvoir donné à Mme Nathalie TORTRAT)

Département de Seine-et-Marne

- Mme Claudine THOMAS
- Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Absent : M. Thierry CERRI (pouvoir donné à Mme Bouchra FENZAR-RIZKI)

Groupement intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet (GIJA)

- Mme Stéphanie AUZIAS
- M. Laurent DELPECH
- Mme Virginie BAIRE

Agents de l'administration

- M. Cyrille MARCHADOUR, Directeur
- Mme Christine FAUVEL, Responsable des affaires générales

Présidence de séance : Mme Nathalie TORTRAT, Présidente du SMEAG

Secrétaire de séance : M. Paul MIGUEL

Délibération n° 2026-17 – Décision modificative n° 1 – Budget 2026

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de la base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet (SMEAG),

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11 ;

Vu la délibération n° 2026-04 du 03 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 ;

Vu la notification de la Commission permanente du Conseil Région d'Île-de-France en date du 9 mars 2026 attribuant deux subventions d'investissement pour un montant total de 103 125,00 € ;

Considérant la nécessité d'ouvrir les opérations correspondantes et d'ajuster les crédits en recettes et en dépenses ;

DÉLIBÈRE

(à l'unanimité des membres présents et représentés)

Article 1 – Ouverture des opérations d'investissement

Sont ouvertes en section d'investissement les opérations suivantes :

Opération	Intitulé	Montant
257	Étude phytosanitaire	43 125,00 €
258	Acquisition de blocs de douches	60 000,00 €
Total		103 125,00 €

Article 2 – Ajustements budgétaires – Recettes

Les crédits sont augmentés comme suit :

Imputation	Montant
R-1312-257-30	43 125,00 €
R-1312-258-331	60 000,00 €
Total R 13 – Subventions d'investissement	103 125,00 €

Article 3 – Ajustements budgétaires – Dépenses

Les crédits sont augmentés comme suit :

Imputation	Montant
D-2031-257-30 : Etude phytosanitaire	43 125,00 €
Total D 20 : Immobilisations incorporelles	43 125,00 €
D-2188-258-331 : Acquisition de blocs de douches	60 000,00 €
Total D 21 : Immobilisations corporelles	60 000,00 €
Total D 20 et D 21 – Immobilisations incorporelles et corporelles	103 125,00 €

Article 4 – Équilibre budgétaire

L'équilibre de la section d'investissement est maintenu, les dépenses étant intégralement couvertes par les subventions régionales affectées.

Article 5 – Pièce budgétaire jointe

La décision modificative n° 1 du budget 2026, établie selon la maquette budgétaire réglementaire en vigueur, est jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire de séance,
Paul MIGUEL



La Présidente,
Nathalie TORTRAT



77234 Code INSEE	BPAL JABLINES-ANNET SMEAG JABLINES/ANNET	DM n°1 2026
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1312-257-30 : Etude phytosanitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 125.00 €
R-1312-258-331 : Acquisition de blocs de douches	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	103 125.00 €
D-2031-257-30 : Etude phytosanitaire	0.00 €	43 125.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	43 125.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-258-331 : Acquisition de blocs de douches	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	103 125.00 €	0.00 €	103 125.00 €
Total Général	103 125.00 €		103 125.00 €	